

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD499

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« publication »,

le mot :

« promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.